

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110010DR12

*Délégation de signature consentie à M. Ivan Dekeyser
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010

Vu la décision n°DEC071887SUNI du 4 juin 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2196 intitulée « Centre d'Océanologie de Marseille » dont le directeur est Ivan Dekeyser ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ivan Dekeyser, directeur de l'unité UMS 2196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan Dekeyser, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Estor, IGE RF 1ere classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC081604DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 janvier 2011

Younis HERMES



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Dec101910dr12 [UMR 6059]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6059**, intitulée « **Centre d'Epistémologie et Ergologie comparatives** », dont la directrice est **Mme Gabriella CROCCO** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François CLEMENTZ**, Professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François CLEMENTZ**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Renato DI RUZZA**, professeur.

¹ Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renato DI RUZZA**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Martine FIZE**, AI, secrétaire – gestionnaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François CLEMENTZ**, **M. Renato DI RUZZA** et de **Mme Martine FIZE**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Anais MAURICEAU**, AI, chargée de documentation.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

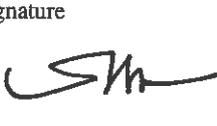
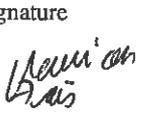
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

La directrice d'unité



Les délégués

Nom : CROCES GABRIELLA	Nom : CLEMENTZ François	Nom : DI RUZZA Renato	Nom : MAURICEAU Anais
Signature 	Signature 	Signature 	Signature 



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101929dr12 [UMR 6149]

*Délégation de signature consentie à M. Christian XERRI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6149**, intitulée « **Neurosciences Intégratives et Adaptatives.** », dont le directeur est **M. Christian XERRI** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian XERRI**, directeur de l'unité **UMR 6143** à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 081592dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :	XERRI Christian
Signature :	



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101909dr12 [UMR 6059]

*Délégation de signature consentie à Mme Gabriella CROCCO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6059**, intitulée « **Centre d'Epistémologie et Ergologie comparatives** », dont la directrice est **Mme Gabriella CROCCO** ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Gabriella CROCCO**, directrice de l'unité **UMR 6059**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Gabriella CROCCO**, délégation de signature est donnée à **M. François CLEMENTZ**, Professeur, à **M. Renato DI RUZZA**, professeur, à **Mme Martine FIZE**, AI, et à **Mme Anais MAURICEAU**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 081590dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

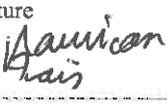
Fait à Marseille, le 21 janvier 2010



Younis HERMES

La Directrice

Les délégués

Nom : CROCCO Gabrielle	Nom : M. François CLEMENTZ	Nom : P. RUZZA Renato	Nom : MAURICEAU Anais	Nom :
Signature 	Signature 	Signature 	Signature Anais 	Signature

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.12. DR13